

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1796/SG/CG rendant exécutoire la délibération n° 12-69 du 4 décembre 1969 du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications modifiant le montant maximum des mandats de poste dans le régime intérieur.

n° 69-1796/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
19 décembre 1969

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1970

Date du numéro
10 janvier 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 12-69 du 4 décembre 1969, du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications fixant à 77.000 F.D. le montant maximum des mandats de poste du régime intérieur.